
N° 95-0168 - Déplacements et voirie - Sainte Foy lès Lyon - Acquisition de divers terrains situés dans le PAE vallon des Prés-vallon des Sources et appartenant à la SNC Vallon des prés - Département de l'action foncière -

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble vallon des Prés-vallon des Sources à Sainte Foy lès Lyon, la SNC Vallon des prés s'est engagée à céder gratuitement, à la Communauté urbaine, les terrains destinés à la réalisation d'équipements d'infrastructure communautaire.

Il s'agit :

- de diverses parcelles d'une superficie totale de 24 094 mètres carrés qui ont été nécessaires à la création de la voie nouvelle reliant le boulevard de l'Europe au chemin des Fonts en empruntant une partie du chemin des Prés,
- de deux bandes de terrain couvrant respectivement 830 et 960 mètres carrés prévues pour l'élargissement, d'une part, du chemin du Vallon, d'autre part, de la rue Alexandre Berthier,
- d'une parcelle de 7 186 mètres carrés nécessaire au prolongement de l'avenue Charles de Gaulle jusqu'à la voie nouvelle précitée ;

B - Propose d'approuver le compromis aux termes duquel la SNC Vallon des prés céderait gratuitement lesdits terrains à la Communauté urbaine et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

Oùï l'intervention du rapporteur précisant que, dans le paragraphe : "Il s'agit : ...", il y aurait lieu d'ajouter, après chaque surface, le mot "environ" ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis aux termes duquel la SNC Vallon des prés cédera gratuitement lesdits terrains à la Communauté urbaine.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,